

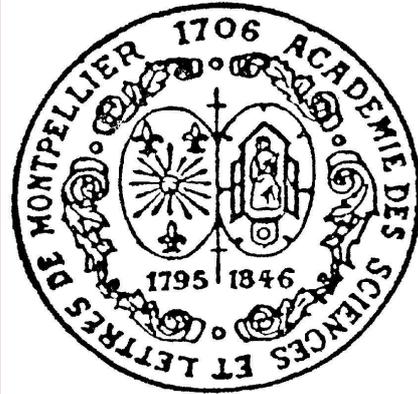
STATUES ROYALES A MONTPELLIER

par

Pierre BARRAL

ACADEMIE DES SCIENCES ET
LETTRES DE MONTPELLIER

Séance du 23/01/2006
Conf. n°3933, Bull. 37, pp. 21-29
(2007)



Depuis près de trois cents ans, Louis XIV chevauche majestueusement vers l'Hôtel de Lunas, où nous tenons nos séances. Cependant l'hommage de la ville au Roi Soleil n'est pas toujours allé de soi : il a comporté bien des péripéties et suscité bien des controverses. Examiner les vicissitudes de cette histoire agitée nous aidera à mieux cerner les sensibilités opposées, à mieux saisir le contraste des époques, à mieux pénétrer les turbulences de notre histoire nationale.

La première statue du Peyrou

Il n'est pas nécessaire de développer ici comment Montpellier a dressé une statue équestre de Louis XIV, car ce fait originel a déjà été beaucoup raconté avec brio. Au XIX^e siècle, dans les travaux érudits des archivistes Jean-Pierre Thomas, l'oncle (*Mémoire sur la place du Peyrou*, 1827) et Eugène Thomas, le neveu (*Montpellier. Tableau historique*, 1867), rendus accessibles aujourd'hui par des réimpressions. Puis dans la sûre mise au point de Léon Malavialle (*Le Peyrou et la statue équestre de Louis XIV*, 1889). Enfin récemment, dans la biographie perspicace que notre regretté confrère, le préfet Robert Pujol, a consacrée à l'intendant *Basville, roi solitaire du Languedoc* (1992).

Le cas que nous examinons doit être replacé dans un programme d'ensemble, « rencontre de l'art et de la politique », écrit à juste titre l'historien Michel Martin. Sa remarquable étude *Les monuments équestres de Louis XIV* analyse « une grande entreprise de propagande monarchique », l'érection de statues équestres du souverain, situées au centre d'une vaste place. Comprendons bien que « la statue n'est pas faite pour orner la place royale, mais la place est faite pour mettre en valeur la statue ». Une œuvre de ce type exige une

parfaite maîtrise technique de la fonte du bronze et elle coûte cher à réaliser, mais depuis le Marc Aurèle du Capitole romain, elle détient un grand prestige symbolique. Afin d'honorer ainsi Louis XIV, après son grand-père et son père, les initiatives surgissent à l'été 1685. Elles appuient implicitement la volonté de puissance que contient à ce moment même la Révocation de l'Edit de Nantes. Boislisle, éditeur de la correspondance administrative, a supposé une instruction circulaire. On n'a retrouvé dans les archives qu'une indication allusive, mais pour Michel Martin, « tout porte la marque d'un autoritarisme centralisateur »

En Languedoc, la proposition officielle émane le 31 octobre du cardinal Pierre de Bonzi, archevêque de Narbonne, président-né des Etats. Il fait valoir, au nom de la province, « cette considération particulière qu'elle voit l'hérésie détruite par les soins de Sa Majesté, en l'endroit du Royaume où elle avait pris de plus profondes racines » : la référence est significative. L'intendant Basville, son partenaire et son rival, s'est laissé devancer, car en pays d'Etat il doit ménager les susceptibilités locales. Peut-être aussi est-il alors absorbé par la quête des conversions forcées. Mais il prend l'affaire à cœur et se fait un point d'honneur de ne pas quitter son poste avant d'avoir vu la statue en place. Ecartant l'offre de Toulouse, il tient à ce que ce soit à Montpellier, plus près des Cévennes rebelles, dans l'ancienne « place de sûreté » soumise en 1622 par la poigne de Luis XIII et de Richelieu. Une lettre du roi annonce donc, le 9 novembre 1685, le « choix de notre ville de Montpellier pour placer cette statue, comme celle où nous faisons le plus souvent tenir nos dits Etats ».

Pour 90 000 livres, payées par les Etats, la commande est aussitôt passée à deux artistes parisiens en faveur, Pierre Mazeline et Simon Hurtrelle, qui s'en acquittent assez vite. Eugène Thomas nous représente le souverain, vêtu à l'antique, « la face tournée à trois quarts du côté de la ville, le bras droit presque horizontalement tendu vers la mer, la main gauche tenant les rênes ». Cependant l'installation de l'œuvre se heurte à des contretemps. D'une part, la guerre navale empêche longtemps le transport depuis la capitale par la voie maritime, la meilleure solution pour un tel poids dans les conditions de l'époque. D'autre part, on tâtonne sur le lieu, on songe à la place de la Canourgue, avant de retenir au Peyrou la formule insolite d'une promenade, intégrée fictivement aux remparts de la ville. C'est seulement en 1716 que la statue peut naviguer du Havre à Bordeaux, puis sur la Garonne et le canal des Deux Mers, avec une ultime attente à Frontignan. Il en résulte un doublement des frais, auxquels doit contribuer la municipalité. L'inauguration solennelle a lieu le 10 février 1718. Basville a encore la joie d'y assister, à la veille de quitter son poste

Devant l'auguste cavalier, on vient d'achever l'Arc de triomphe, à l'entrée occidentale de la ville. Mais au bijou manque l'écrin. Le goût du paysage commence à se répandre et, dans une lettre au duc de Noailles, l'intendant ne manque pas de louer la disposition choisie comme « une des plus belles du royaume par sa situation, par ses vues et par tous les ornements que la nature lui a donnés ». Malgré tout, ce n'est pas une vraie « Place royale », avec sa couronne de bâtiments alignés en ordre. La statue demeure perdue dans le vide et attend un demi-siècle l'aménagement de l'esplanade, avec l'élégant château d'eau à l'issue de l'aqueduc de Pitot. Les Etats de Languedoc décident alors d'installer des groupes de grands hommes associés, Condé et Turenne, Colbert et Duquesne, Lamoignon et d'Aguesseau, Fénelon et Bossuet. Mais ces commandes n'aboutiront pas avant la fin de l'Ancien Régime.

Sur le haut piédestal incrusté de marbre, on a envisagé des « façades » glorifiant la jonction des mers et les victoires du roi. On y renonce, car elles feraient double emploi avec les bas-reliefs de l'Arc de Triomphe. Pour l'inscription lapidaire qui s'impose, un concours est ouvert. Le lauréat en est un gentilhomme érudit d'Alès, M. de Mandajors, avec le texte latin :

LUDOVICO MAGNO
COMITIA OCCITANAE
INCOLUMI VOVERE
EX OCULIS SUBLATO
POSUERE ANNO 1718

Si une brochure anonyme en conteste la correction grammaticale, Voltaire lui donne son approbation dans *Le Siècle de Louis XIV*. Il écrit, dans un jour de bienveillance : « La postérité, qui juge les rois, et dont ils doivent toujours avoir le jugement devant les yeux, avouera, en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque, que, quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais, et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine dont le sens est « à Louis le Grand après sa mort ».

De même que les statues équestres de la place Vendôme à Paris (1699), de la place Bellecour à Lyon (1713) et de tout le royaume, le Louis XIV du Peyrou est abattu par la Révolution. Le 10 août 1792, une insurrection parisienne entraîne la chute de la royauté et, sous la pression des Jacobins, l'Assemblée Législative prescrit immédiatement l'enlèvement des statues royales. Dès le 18 août, le Conseil du département de l'Hérault décide de détruire « la figure équestre du tyran Louis XIV qui semble encore vouloir donner des lois ». Certains voudraient conserver le cheval, jugé innocent, mais l'effigie serait mutilée et défigurée. Le 1^{er} octobre, on renverse tout le bloc, on le coupe en morceaux et on envoie le bronze à une fabrique de canons, « destination plus utile ». Peu après, la guillotine est dressée au Peyrou, faisant une vingtaine de victimes.

Pour l'avenir, que faire de l'emplacement ? Sous la Terreur, on projette la construction d'un Temple de la Raison. Sous le Consulat, le préfet Nogaret suggère une colonne aux soldats morts au champ d'honneur. Sous l'Empire, les hommages se portent vers le nouveau maître de la guerre. Le 20 octobre 1807, c'est « la statue équestre du héros du XIX^e siècle » que le Conseil général du département veut maintenant élever. Sur cette place, flatte-t-il le souverain, « d'où l'œil découvre les Pyrénées maintenues en paix par votre sagesse [avant une intervention militaire vouée à l'échec], les Alpes aplanies par vos triomphes (lors des deux campagnes d'Italie), et la mer qui baigne ces contrées lointaines où votre valeur a porté la civilisation [l'Égypte prestigieuse] ». Cependant le sort des armes va bientôt se retourner.

Les tâtonnements de la monarchie restaurée

A la défaite de l'Empereur, les Bourbons, que la France avait oubliés, retrouvent leur trône en 1814, par la faveur des Alliés vainqueurs. S'ils installent en fait une monarchie constitutionnelle, ils se réfèrent avec insistance au principe de la légitimité dynastique. Dans cet esprit, leurs partisans les plus ardents s'empressent à glorifier les monarques dont Louis XVIII se veut l'héritier. A côté du discours et de l'écrit, le monument constitue un moyen spectaculaire de cette propagande officielle.

Le premier héros en est le « Roi Martyr », Louis XVI, pieux, généreux, bien intentionné, vénéré malgré ses maladresses pour sa mort pleine de dignité. On sait comment la Chapelle Expiatoire est élevée à Paris, sur le lieu de sa première sépulture, entre 1815 et 1826. Un groupe de marbre l'y représente, près de son confesseur, avec le texte de son testament émouvant. Face à la reine Marie-Antoinette, soutenue par une allégorie de la Religion. A Montpellier, le préfet Aubernon, fidèle continuateur de Basville, s'entremet avec zèle entre le pouvoir central et les autorités locales pour faire ériger une statue.

En 1819, le ministre promet une subvention de 6 000 francs, plus la fourniture du marbre. Le conseil municipal prend en charge le principal de la dépense, évaluée à 35 000 francs. L'œuvre est exécutée dans la capitale par le sculpteur Achille Valois, un élève de David que protège la duchesse d'Angoulême. Achevée seulement après dix années, elle est transportée par voie d'eau et installée le 19 août 1829 sur la place des Capucins devenue « place Louis XVI » (aujourd'hui « du Marché aux Fleurs »). Le souverain est représenté en pied, vêtu d'une toge, l'épée au côté, la main droite tendue sans bâton. L'académicien parisien Dacier a fourni la légende, d'une sobriété décevante: « A LOUIS XVI, LA VILLE DE MONTPELLIER, 1819 ». L'inauguration, ponctuée de vingt et un coups de canon, se déroule en pleine solennité, devant tous les corps constitués.

Parallèlement, on tient à rétablir les effigies de souverains que la Révolution a abattues. A Paris, en ces années, Henri IV reparait sur le Pont Neuf, Louis XIII sur la Place des Vosges redevenue « Royale », Louis XIV sur la place des Victoires, à défaut de la place Vendôme. A Montpellier, le Conseil général de l'Hérault, naguère républicain puis bonapartiste, se convertit en un éclair au légitimisme. Dès le 12 octobre 1814, il s'indigne rétrospectivement de la profanation accomplie au Peyrou : « Quel était donc le délire de ces destructeurs impies qui osèrent porter leurs mains sacrilèges sur ce monument consacré par l'admiration et la reconnaissance, et dont l'art faisait le moindre mérite ? ». Il est unanimement décidé de reconstituer le monument, avec l'inscription latine vengeresse : « EVERTERAT FUROR, RESTITUIT PIETAS ». Et Monsieur, comte d'Artois, de passage en ville, pose lui-même la première pierre.

Huit ans plus tard, rien n'est encore fait. Le préfet Creuzé de Lesser s'en émeut et pousse l'affaire. On envisage de se servir des moules de l'œuvre de la Place des Victoires. Ce

serait « une économie considérable », mais l'artiste oppose un refus. Le département de l'Hérault traite alors avec le sculpteur Jean-Baptiste Debay. Le ministre de l'Intérieur préférerait un projet de James Pradier, mais en définitive il accepte en 1827 celui de Debay, sous la condition d'y retrouver l'attitude de commandement, le bâton tenant le bras tendu vers la mer. L'œuvre est moins haute que celle qui a disparu et en diffère par des détails. Le devis s'élève à 50 000 francs pour le sculpteur, 150 000 francs pour le fondeur ; l'Etat offrant les marbres du socle. L'exécution prend du temps. L'atelier Carbonneaux coule d'abord le cheval et il a commencé le cavalier quand survient la Révolution de juillet 1830.

Celle-ci ouvre une phase de turbulence incertaine, où les passions exaltées bousculent le nouveau pouvoir orléaniste encore fragile, en province comme à Paris. A Montpellier, de vifs affrontements opposent à plusieurs reprises le parti ultra-libéral du « Mouvement » aux fidèles « carlistes » qu'y conserve la branche aînée et il s'y ajoute, au sein de la bourgeoisie censitaire, une fracture entre notables catholiques et notables protestants. Les dossiers d'archives (AD 1M 898, AM 1M 14) révèlent une âpre lutte pour les symboles. Quand approche l'anniversaire des Trois Glorieuses, le préfet Fameron d'Arfeuil invite le maire Zoé Granier à « profiter de cette occasion pour faire enlever la statue de Louis XVI qui peut devenir, comme cela a eu lieu, un sujet de discordes et de troubles ». Ce notable catholique refuse de telles mesures que, déclare-t-il, « j'aurais pris la liberté de vous représenter comme inopportunes et pouvant causer de l'irritation à la veille d'une fête, si je ne me considérais déjà comme hors de l'administration ». Le 18 juillet 1831, la foule entre en scène. Dans la soirée, rend compte la police, à deux reprises « un attroupement se porta sur la place Louis XVI, on chanta la *Marseillaise* et les attroupés jurèrent d'abattre le monument érigé sur cette place, si l'autorité ne prenait des mesures promptes pour cela ». Dans ce climat tendu, le préfet, de sa propre autorité, fait enlever immédiatement la statue, qui est portée à la citadelle.

Il lance un appel public au calme, blâmant « quelques excès dont une Nation, digne d'être libre, ne devrait jamais donner le spectacle ». Mais il stigmatise plus encore « les manifestations séditeuses auxquelles se livraient, avec une hardiesse croissante, les partisans aveugles et obstinés de la dynastie parjure dont la France a prononcé l'irrévocable déchéance ». Sa proclamation assure de plus : « Un monument qui ne saurait subsister et qui pourrait devenir un prétexte de trouble et de désordre doit faire place à un monument national qui rappellera l'époque de notre génération » et le sacrifice, lors des Trois Glorieuses, des « glorieux martyrs de la Liberté ». Suggestion à laquelle le nouveau maire Guinard, sollicité en ce sens, ne donne pas de suite.

Louis XIV a plus de chance que son malheureux descendant. Certes, en mai 1831, dans l'élan du changement, la municipalité refuse d'installer la statue équestre, dont le fondeur lui annonce l'achèvement. Celui-ci demande à la racheter, mais la Ville, qui a contribué aux frais, s'y oppose. On va jusqu'à envisager de lui substituer la tête de Riquet ! Mais bientôt la conjoncture politique se retourne. Les ardeurs révolutionnaires sont maîtrisées par la poigne énergique, parfois brutale, de Casimir Perier., deuxième président du Conseil de Louis-Philippe : la Monarchie de Juillet se stabilise dans un esprit conservateur. Et les admirateurs de la statue ont l'habileté de placer ce lieu de mémoire hors de la lutte des partis. Comme l'indique le maire intérimaire Dessale-Possel le 26 juin 1833, « la statue équestre de Louis XIV doit être considérée plutôt comme un objet d'art destiné à orner la place du Peyrou

que comme un monument politique. Louis XIV n'est plus en effet qu'un personnage historique ». En novembre 1834, une pétition en ce sens recueille une centaine de signatures. Elle déclare « purement imaginaires » les « craintes conçues par certaines personnes de voir l'érection d'un tel monument transformé en emblème politique ». Ce sera, proclame-t-on, « un embellissement grandiose propre à rehausser la décoration et la majesté d'une place qui deviendra par là de plus en plus sans rivale ». Sans aucun doute, « en face de ce bronze imposant, les passions politiques resteront muettes »

Avec l'accord du ministre Thiers, la Ville rachète l'œuvre au département pour 30 000 francs, qui seront employés à la construction de la nouvelle prison. La statue est transportée par roulage (en cinq morceaux) et reprend la place de l'ancienne le 29 août 1838, après une absence d'un demi-siècle. Le maire Zoé Granier, revenu en fonctions, mène l'opération avec un parti pris de discrétion, en évitant toute solennité et en excluant toute inscription. Si les nostalgiques du légitimisme restent nombreux dans la ville, l'officieux *Courrier du Midi* désavoue « tout irritant anachronisme », appelle à abjurer « des idées rétrogrades et surannées, qui sont désormais incompatibles avec les mœurs de notre siècle ». A l'opposé, il invite les libéraux intransigeants à ne pas attribuer « des pensées politiques à un monument qui, dans l'esprit de ceux qui ont présidé à son érection, n'est qu'une œuvre d'art et d'embellissement » (25 avril 1838). Ceci vise certaines manifestations de mauvaise humeur, surtout chez les citoyens protestants. Au conseil municipal, le maire de 1830 Louis Castelnau, un négociant réformé, et un tiers des conseillers ont voté contre le monument. Un correspondant du statue) « Mais, à Montpellier, écrit-il, il n'y a aucune raison, au contraire. Le souvenir des dragonnades proteste contre un tel hommage » (18 décembre 1838).

Permettez-moi d'évoquer ici un épisode analogue à Nancy. Au XVIII^e siècle, le roi Stanislas Leszczyński, confiné par Versailles dans un ministère régional des Arts et Lettres, y a édifié sa place majestueuse, « qui est à la fois, selon le Lorrain Palissot, le monument de son goût pour les arts et de son amour pour ses peuples ». Il a dressé au centre l'effigie de son gendre Louis XV, abattue ensuite par la Révolution. Sous la Restauration, on abandonne discrètement « le Bien-Aimé » et on décide d'honorer le dernier souverain de la Lorraine, tout en indiquant par des détails sa relation avec les Bourbons. Or, ici également, la statue n'est pas terminée en juillet 1830. Après quelques discussions, la sympathie pour la Pologne insurgée l'emporte sur le rejet de la branche aînée : dès novembre 1831, Stanislas prend place sur le socle vide. Le millésime y est indiqué, « pour ajouter, dit-on, à la gloire du Prince auquel le peuple érige une statue, à une époque où il ne flatte pas les rois ».

La mémoire sereine des mairies républicaines

Un siècle s'écoule, charriant un flux de discordes internes et de guerres étrangères. Sous la Troisième République, si l'Action Française exalte la monarchie d'Ancien Régime, la grande majorité des hommes politiques s'en distancie au contraire avec vigueur. Puis, dans la seconde moitié du XX^e siècle, ces débats ont perdu toute actualité et ne suscitent plus grande passion dans l'opinion. La monarchie des Bourbons n'excite plus les polémiques, elle est

devenue matière froide d'histoire. L'imaginaire national intègre aujourd'hui les figures de proue des époques successives..

C'est dans cet état d'esprit que les municipalités montpelliéraines de notre temps considèrent les statues royales dont elles ont hérité. Si elles se réclament de la République, elles n'éprouvent nullement le besoin de marquer d'infamie les régimes qui l'ont précédée. La lutte des partis n'est pas moins vive qu'autrefois, mais elle ne se situe plus sur ce terrain. Les effigies des anciens souverains ne constituent plus des objets de culte, qu'on vénère ou qu'on abhorre. Elles apparaissent simplement comme des œuvres d'art, dont la qualité peut certes être diversement appréciée. La requalification opérée après 1830 semble acquise définitivement

La statue de Louis XVI on l'a vu, a disparu de la voirie publique en 1831. Son ostracisme va durer plus d'un siècle. Longtemps, elle a été entreposée dans un magasin de la Citadelle. En 1893, dans le *Bulletin de la société languedocienne de géographie*, un érudit montpelliérain, Léon Coste, a proposé de l'en sortir : « Quel inconvénient y aurait-il aujourd'hui, à faire revoir le jour à cette statue, non sur un point quelconque de la voie publique, mais par exemple au Musée dans une des salles de son rez-de-chaussée, avec d'autres œuvres de sculpture ? ». Car, assurait-t-il, « la République n'a plus rien à craindre de ses adversaires » et « nos collections s'augmenteraient d'une œuvre d'art d'un véritable mérite, au dire des contemporains ». D'ailleurs « Louis XIV est sur le Peyrou » et « le temps est heureusement venu où tout ce qui rappelle les règnes passés peut et doit être regardé sans crainte et simplement à titre de souvenir historique ».

On a discuté alors de ce transfert à la commission consultative de la Bibliothèque, mais sans aboutir. Toutefois, pour débarrasser les militaires, la statue a changé de placard. Après un passage au musée universitaire des moulages, elle a été recueillie aux Archives Départementales et, dans ce cadre plus culturel, elle a retrouvé sa main, qui en avait été détachée. Puis, le temps s'est écoulé et, sous la Vè République, les responsables de l'urbanisme s'interrogent. Que peut-on faire de cette œuvre de facture assez lourde, qui représente un monarque au destin plus tragique que brillant ? C'est le jumelage avec Louisville, cité américaine du Kentucky, qui va fournir ce qu'on appelle une solution élégante. En effet, les fondateurs de Louisville ont choisi ce nom en 1778 en hommage au souverain qui a soutenu les Treize Colonies dans leur guerre d'Indépendance.

Du maire de l'époque François Delmas, notre regretté confrère, Mademoiselle Roussel a souligné, dans son discours de réception, l'intérêt pour le passé de la ville. Il imagine personnellement l'acte à accomplir. offrir à la Ville jumelle la statue de son héros éponyme. Ce serait, explique-t-il le 23 mai 1966, « un témoignage d'amitié qui ne pourrait que resserrer une union déjà très intime ». En outre, si les Américains ont apprécié « l'aide que nous leur avons apportée dans leur lutte pour leur liberté », ce don, tient à ajouter François Delmas, « représenterait pour nous, à notre tour, un geste de reconnaissance envers l'appui fraternel qu'au cours des deux dernières guerres nous a apporté la grande nation des Etats-Unis ». Le monument constituerait « un symbole à la fois de l'amitié et de la solidarité mutuelles, qui a lié dans le passé et qui liera certainement toujours à l'avenir nos deux Nations dans un sentiment d'estime et de confiance réciproques ».

Il en est ainsi fait, bien que l'archiviste Marcel Gouron fasse valoir que l'effigie de Louis XVI est la seule survivant en France. La Ville de Louisville fait bon accueil au cadeau, l'installant face à sa mairie. Un journaliste du *Monde*, Eric Leser, ne manque pas de le signaler, avec la fleur de lys qui orne partout les murs, dans un récent reportage acide, intitulé « Aristocrate acquise au Parti républicain, Louisville continue d'incarner tous les travers du Vieux Sud » (23 octobre 2004).

Une décennie plus tard, la majorité municipale se retourne à Montpellier. Au scrutin de 1977, l'union de la gauche y conquiert la maison commune. Elle veut toutefois rassembler, non exclure ; elle veut assumer tout l'héritage culturel du passé national. D'autant plus que son nouveau chef de file Georges Frèche, aux curiosités multiples, enseigne à l'Université l'histoire du droit et qu'il a consacré sa thèse au Languedoc de l'Ancien Régime. Familier de Riquet et de Basville, il donnera en 2002 à notre Compagnie une conférence aussi érudite que passionnée, dont nous conservons un vif souvenir.

En 1987, les leaders de la gauche française ne boudent pas l'échéance de l'avènement de Hugues Capet mille ans auparavant,. Le chef de l'Etat François Mitterrand exprime en privé son respect tranquille de « la continuité historique ». Il crée un comité officiel, présidé par l'éminent médiéviste Jean Favier, et le 3 avril il assiste à une cérémonie dans la cathédrale d'Amiens, aux côtés du comte de Paris, chef présent de la lignée. De même le maire de Montpellier juge le moment propice pour restaurer, sous la statue de Louis XIV, le texte latin qu'y avaient jadis inscrit les Etats de Languedoc (*Comitia occitanae*). Avec l'adjonction explicative « Le rétablissement de cette dédicace a été l'œuvre de la municipalité de Montpellier en 1987, lors du millénaire capétien ». Beaucoup de soin est donné à l'entretien de « la Place Royale du Peyrou », comme disent désormais les documents administratifs. Et, tout récemment, la rénovation de l'Arc de Triomphe met en valeur une autre inscription d'époque, dont les ablatifs absolus du style lapidaire glorifient en un beau latin «Louis le Grand », par qui « les peuples alliés dans une guerre de quarante ans ont été séparés, contenus et contraints à la paix» (*dissociatis repressis conciliatis*).

Notre cavalier de bronze, à l'allure majestueuse, est ainsi aujourd'hui une figure familière du paysage urbain. L'excellent inventaire de Michèle Lacave, *Montpellier. La sculpture dans la ville* (1990) ne manque pas de raconter son histoire agitée (ainsi que celle de l'effigie de Louis XVI). La statue équestre constitue une référence touristique, comme à Nîmes la Maison Carrée et les Arènes. Il est significatif de constater l'abondance des cartes postales qui la représentent, encadrée de grilles et de frondaisons, avec le Château d'Eau de Giral à l'arrière-plan. Et n'est-ce pas pour lui donner une réplique modernisante, pensent certains, qu'a été placé face à l'Hôtel de Région l'Orlando furioso d'Appel.les Fenosa, un Roland portant son cheval mort ? Les citoyens de notre ville, fussent-ils républicains, socialistes ou protestants, semblent s'accommoder avec sérénité de l'hommage rendu au Roi-Soleil. Avec Napoléon (hors quelques remous récents) et aujourd'hui de Gaulle, il appartient à une triade de héros nationaux, élevés au dessus de nos controverses intestines.